11-Novembre à l’école : Mathieu Lefèvre juge « scandaleuse » la contestation syndicale des hommages aux morts pour la France

10/11/2026 à 15h31



10/11/2026

Nouvelle réaction du gouvernement à la veille du 11-Novembre. Sur LCI, mardi 10 novembre, Mathieu Lefèvre, porte-parole par intérim du gouvernement, a jugé « scandaleux » de contester les cérémonies scolaires d’hommage aux Morts pour la France. Il a demandé : « Dans quel pays vivons-nous si on est incapable de célébrer notre mémoire collective ? »

Une circulaire de juillet prévoit chaque année, autour du 11 novembre, des cérémonies dans les établissements scolaires, du CM1 à la terminale. Des syndicats, dont le SNES-FSU et SUD Éducation, dénoncent un risque de « militarisation » de

l’École et d’instrumentalisation politique ; le gouvernement répond qu’il s’agit de transmettre la mémoire des combattants et des civils morts pour la France.

Mathieu Lefèvre a aussi rappelé le souvenir des étudiants qui ont manifesté place de l’Étoile contre l’occupation nazie le 11 novembre 1940.

Sources : TF1 Info / AFP, 10 novembre 2026, 11 h 18 ; Le Figaro / AFP, 10 novembre 2026.

07/11/2026

À quelques jours du 11-Novembre, la contestation syndicale des cérémonies commémoratives obligatoires dans les établissements scolaires prend une nouvelle ampleur. Un article de *La Dépêche du Midi* du 7 novembre revient sur le refus de plusieurs syndicats et sur les préavis de grève déposés pour la semaine du 11 novembre.

Le **SNES-FSU** dénonce un « catéchisme militaro-patriotique » qu’il juge incompatible avec la mission d’émancipation de l’École. La FSU-SNUipp critique de son côté une possible « militarisation de l’école » et l’instrumentalisation des élèves.

La circulaire ministérielle du **2 juillet 2026** prévoit pourtant une cérémonie annuelle dans chaque école élémentaire, collège et lycée, public ou privé sous contrat, impliquant les élèves à partir du CM1, dans les quatre jours entourant le 11 novembre.

Interrogé le 4 novembre à l’Assemblée nationale, le ministre de l’Éducation nationale Édouard Geffray a défendu cette commémoration : honorer la fin des combats, a-t-il expliqué, est « l’exact contraire de la glorification de la guerre ».

Sources : La Dépêche du Midi, 7 novembre 2026 ; circulaire du 2 juillet 2026.

Merci à Cavalier.

26/10/2026

Cérémonie du 11 novembre 2023 à Paris.
Deux organisations syndicales de l'Éducation nationale, le SNES-FSU et SUD Éducation, contestent l'instauration de cérémonies obligatoires d'hommage aux « Morts pour la France » dans les écoles, collèges et lycées. Le SNES-FSU soutient les personnels qui refusent de les préparer ou d'y participer et a déposé un préavis de grève pour la semaine du 11 novembre.

Une circulaire du 2 juillet 2026 prévoit, dès cette rentrée, l'organisation annuelle d'une cérémonie dans chaque école élémentaire, collège et lycée, public ou privé sous contrat. Elle doit avoir lieu dans les quatre jours précédant ou suivant le 11 novembre, dans l'enceinte de l'établissement, avec les élèves à partir du CM1. L'objectif affiché par le ministère est de transmettre une mémoire nationale commune et de rendre hommage aux civils et militaires morts pour la France.

Le SNES-FSU dénonce un « embrigadement »

Dans un texte publié le 14 septembre, actualisé le 27 septembre, le SNES-FSU critique une confusion entre histoire et mémoire et dénonce la place que pourraient prendre les représentants de l'institution militaire. Le syndicat appelle le ministère à retirer la circulaire et son guide d'application.

Il soutient les enseignants qui ne souhaitent pas participer à la préparation et à la cérémonie, et invite les personnels à ne pas assister aux événements lorsqu'ils impliquent des personnalités dont les valeurs leur paraissent contraires à celles de l'École républicaine. Il évoque expressément le recours à la grève pour boycotter cette cérémonie et a déposé un préavis spécifique pour la semaine du 11 novembre.

SUD Éducation refuse les cérémonies scolaires

Dans un tract du 15 octobre, mis à jour le 21, SUD Éducation affirme que ces cérémonies obligatoires n'ont pas leur place dans les établissements scolaires. Le syndicat y voit une forme de militarisation de l'école et propose des motions que les personnels peuvent déposer dans les conseils d'école et conseils d'administration pour demander le retrait du texte.

Les deux organisations défendent la liberté pédagogique des enseignants pour aborder la Première Guerre mondiale et les autres conflits. **Leur opposition vise ici l'obligation d'organiser une cérémonie scolaire, et non l'enseignement de l'histoire ou les cérémonies publiques du 11 novembre.**

Sources originales : SNES-FSU ; SUD Éducation ; circulaire du ministère de l'Éducation nationale (2 juillet 2026).